

# Génocide de 1994 : un Rwandais condamné à la prison à perpétuité en Belgique

Jean-Jacques Héry

RFI, 23 décembre 2023

Mardi dernier, les deux hommes avaient tous deux été déclarés coupables du crime de génocide et de crimes de guerre pour des faits commis au Rwanda entre avril et juin 1994. Ainsi, la Cour a condamné Séraphin Twahirwa, 66 ans, à la réclusion criminelle à perpétuité. Elle a ordonné l'internement de Pierre Basabose, 76 ans, souffrant de démence sénile, selon plusieurs experts.



Séraphin Twahirwa attend la constitution du jury pour son procès et celui de Pierre Basabose à la Cour d'assises de Bruxelles, le 4 octobre 2023. AFP - ERIC LALMAND

*Avec notre correspondant à Bruxelles, Jean-Jacques Héry*

Le premier accusé, Séraphin Twahirwa, 66 ans, a été reconnu coupable de dizaines de meurtres et de viols perpétrés par lui-même ou par des miliciens dont il était le chef. Le deuxième, Pierre Basabosé, a également été déclaré coupable de « crimes de guerre » et « crime de génocide », notamment pour avoir financé la milice du premier.

Pour rendre son verdict, la cour s'est principalement appuyée sur les témoignages de victimes qui les ont reconnus, comme le rappelle l'avocate Michèle Hirsch, qui défendait plusieurs parties civiles : « *Des témoignages extraordinaires, qui comprennent à la fois une telle pudeur et une telle violence. C'est la première fois qu'un jury populaire, une cour, analyse véritablement le caractère systématique de viols de masse dans un contexte génocidaire.* »

Pendant le procès, les avocats des accusés ont mis en cause la fiabilité des témoignages. « *Le témoignage est quelque chose d'important dans la procédure, mais il doit être vérifié également, notamment par des juges d'ins-*

*truction belges* », estime M<sup>e</sup> Vincent Lurquin, avocat de Séraphin Twahirwa. Et d'ajouter : « *Ici, en réalité, vous avez un dossier qui a été fait dès 2003 par des juridictions rwandaises et puis qui a été transmis ici, en Belgique. Les commissions rogatoires sont uniquement pour réinterroger des témoins qui avaient déjà été interrogés, et donc il n'y a pas eu de réel travail d'instruction, et c'est un peu compliqué d'avoir uniquement une preuve qui s'impose, sans pouvoir la discuter.* »

Arrêtés en Belgique en septembre 2020, dans un pays où ils vivaient exilés depuis de nombreuses années, Séraphin Twahirwa a été immédiatement placé derrière les barreaux. Pierre Basabosé, lui, a été interné, car atteint de démence sénile selon plusieurs experts. Leurs avocats ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation.